

Édito : Faisons un rêve

Un matin, au levé, Illats avait changé. Oh cela n'était pas un grand chambardement, plutôt une suite de petits riens qui, mis bout à bout, transformaient – en l'améliorant considérablement – notre qualité de vie.



Le maire et son conseil municipal géraient la commune avec beaucoup de transparence : les Illadais étaient consultés régulièrement lorsque des décisions importantes étaient prises (des réunions publiques étaient organisées à cet effet), les séances du conseil municipal étaient entièrement publiques, nos élus n'avaient plus peur d'exposer leurs désaccords ; enfin bref : il y avait un vrai débat et les affaires publiques avançaient bien. Les intérêts particuliers avaient été remisés au vestiaire. Un programme d'entretien de la voirie et des infrastructures communales avait même été défini : comme le stade de football, la salle de sports fréquentée par l'école, le tennis et le basket, était régulièrement nettoyée et repeinte. Une soufflerie avait même été achetée pour éviter la condensation sur son sol. Le parking devant l'école était aménagé : une partie était goudronnée, des arbres se dressaient avec des bancs, des jeux pour les enfants et un terrain multi sports.

Les Illadais n'étaient plus considérés comme des enfants – qu'il faut récompenser ou punir – mais comme des citoyens responsables ayant des devoirs certes, mais aussi des droits : droit à une information municipale où leur seraient épargnés les mensonges haineux déversés contre d'autres Illadais mal pensants, droit de connaître la politique fiscale municipale, etc...

Le comité des fêtes faisait des assemblées générales dans lesquelles il rendait des comptes. Il était d'ailleurs ouvert à tous les Illadais qui aiment faire la fête. Illats s'animait régulièrement : fête de la musique, marchés nocturnes d'été et marché de Noël, fête de la St Roch avec son repas et ses jeux communaux, etc... La commune subventionnait le centre aéré et avait conclu avec l'association qui le faisait fonctionner, une convention de gestion.

A la régie intercommunale des eaux, le président défendait énergiquement les intérêts de tous les usagers. En effet, l'ancien syndicat des eaux avait été intégré dans la régie de Preignac-Barsac-Toulonne et donc la Lyonnaise et la SAUR avaient perdu leur concession de service public. Les prix de l'eau et de l'assainissement avaient baissé considérablement. Un comité consultatif permettait aux associations d'usagers de participer à la gestion de la structure intercommunale. A la communauté de communes, tout le monde se serrait les coudes. Les commissions prenaient des initiatives : des projets intercommunaux ambitieux voyaient le jour dans les domaines économique, social, culturel et sportif. Le président était un homme de dialogue qui avait horreur des méthodes autoritaires.

Voici notre rêve. Voici ce à quoi nous croyons. Or, pour qu'il se réalise, Information des citoyens illadais invite tous ceux qui comme elle, veulent changer les choses, à venir la rejoindre.

Le bureau

Pour tout contact : Information des Citoyens Illadais N°2 Le Rude Illats 33720

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PLU ET LE PROJET DE MODIFICATION DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GARDERIE MULTI ACCUEIL

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les jours et heures suivants :

Lundi 19 juin de 9 heures à 12 heures, vendredi 30 juin de 14 heures à 17 heures, jeudi 13 juillet de 9 heures à 12 heures et jeudi 20 juillet de 14 heures à 17 heures. Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet ou adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, lequel annexera au registre d'enquête.

Le registre peut être consulté à tout moment.



Le Conseil municipal en bref

Séance du 22 décembre 2005

- 1 Achat d'un réfrigérateur pour le Moto-cross en remplacement de celui qui a été volé : 262 € .
- 2 Remplacement du chauffe-eau de la salle : 928 €
- 3 Amortissement des frais du PLU fixé à 7 ans.
- 4 Fournil de la boulangerie : subvention de l'État fixée à 12 195 € , emprunt pour 5 115 € et subvention de l'État non versée : 17 310 € .
- 5 Indemnité pour la responsable de la bibliothèque : 433 € .
- 6 Subvention CCAS pour payer les honoraires de l'avocat qui est intervenu dans l'affaire opposant le CCAS à l'ancien boulanger : 2 700 € .
- 7 Sécheresse de l'été 2005 : certaines habitations ont subi des dégâts, le conseil municipal demande que la commune soit classée en commune sinistrée.
- 8 Numérisation du registre d'état civil : 4 000 € .
- 9 Aménagement du stade : dépenses supplémentaires (voir article suivant).
- 10 Aménagement de la traversée du bourg : une dépense supplémentaire de 2 670 € .
- 11 Divers : modification des statuts de la CdC et création au tableau des effectifs d'un poste d'agent de maîtrise qualifié à temps complet.

Séance du 25 janvier 2006

- 1 Règlement du sinistre du terrain de motocross par les assurances GAN : 858, 29€ de remboursement.
- 2 Étalement de 91 200€ de charge de l'emprunt contracté en 2005 pour les travaux d'aménagement du bourg sur 20 ans.
- 3 Questions diverses : consultation des documents d'étude sur le PLU encore à disposition du public jusqu'au 1^{er} février 2006 (voir page Rebonds).
Durée : 20 mn.

Séance du 2 février 2006

- 1 Règlement du sinistre du cimetière : le GAN accorde à la commune 5070 € pour l'endommagement de l'ogive.
- 2 Délibération arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation (voir éditorial et pages 3 et 4).

Séance du 7 mars 2006

- 1 Classement en zone sinistrée par la sécheresse : étude en cours du dossier de prise en charge des frais relatifs à l'étude géotechnique.
- 2 Règlement du sinistre électrique du 29 octobre 2004 sur la ligne EDF : AXA accorde 1 145, 64 € .
- 3 Modification des limites d'agglomération sur 75 mètres côté Landiras.
- 4 Acquisition des terrains pour agrandir le parc des coureurs du Moto-cross : 1000 € .
- 5 Amortissement des emprunts sur 15 ans et non 20 ans comme indiqué lors de la séance du 25 janvier.



Chasse au gaspillage :

le prix de la clôture du terrain d'entraînement de football a atteint 15 643 € TTC (102 611 F)

Dans le budget communal 2005, cet aménagement devait coûter 7 833 €. Or, les portails n'avaient pas été pris en compte, il a fallu rajouter 4 360 € (conseil municipal du 22 juin 2005). Auxquels sont encore venus se rajouter 3 450 € (conseil municipal du 22 décembre 2005). De dépenses supplémentaires en dépenses supplémentaires, le prix de la clôture a atteint 15 643 € TTC soit 102 611 F 35. Ca fait cher ! D'autant plus qu'une telle dépense ne se justifiait pas. Il y avait des moyens beaucoup moins coûteux pour éviter que ce terrain soit « une aire de stationnement » ou une « piste de grass-track » : installer des blocs de protection pour empêcher les véhicules de stationner ou aller voir les motards spécialistes du dérapage, bien connus de la municipalité par exemple. Cette importante somme aurait pu être investie dans la vie associative et dans l'amélioration d'installations sportives existantes. Par exemple, la salle des sports Tony Mouran fréquentée par l'école, le tennis et le basket pourrait être équipée d'un chauffage.

L'autre problème que pose la clôture du terrain d'entraînement de football est la disparition d'une installation sportive accessible à tous les jeunes. Maintenant, il ne reste plus que le terrain de pétanque ouvert au public. Pour le reste, il faut être licencié à un club sportif pour s'amuser sur un terrain de tennis, de basket ou de football. Notre association le déplore et a toujours formulé les propositions suivantes :

- construction d'un terrain multi-sports sur le modèle de ce qui s'est fait à Landiras, Podensac, Sauternes et ailleurs ;
- construction d'une aire de jeux pour les enfants ;
- création d'une Maison des Jeunes et de la Culture comme à Saint Michel de Rieufret.

Gilles Baillet



Bientôt une nouvelle classe à l'école

Septembre 2002. Au vu du nombre d'enfants, et grâce aussi à la mobilisation des Enseignants et des Parents (pétition), l'école d'Illats a été dotée d'un poste d'enseignant supplémentaire, ce qui porte à cinq le nombre de classes.

La réorganisation des locaux a mis en exergue un problème d'exiguïté. Les enfants ne pouvaient plus accéder à leur coin lecture favori. La bibliothèque de l'école avait dû céder sa place, l'utilisation des ordinateurs était devenue un véritable parcours du combattant.

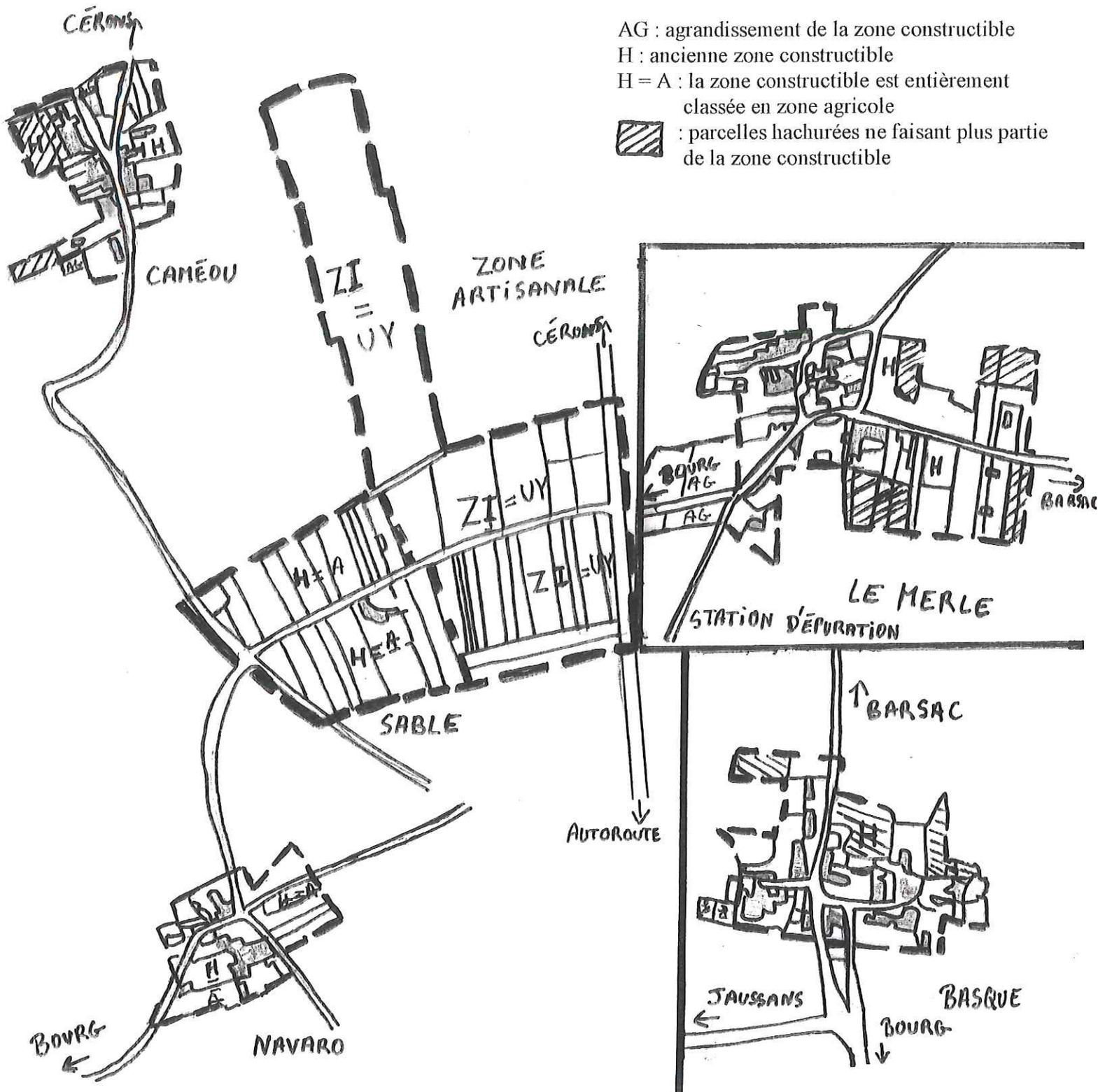
Très vite, un agrandissement est apparu inéluctable. Après trois ans et demi de réflexion et six mois de travaux, une salle de classe a été construite. L'accès se fait par le préau côté primaire, mais des problèmes de dernière minute l'empêchent encore d'être opérationnelle.

Réjouissons-nous tout de même, car, bientôt, la vie dans l'école sera plus agréable pour nos enfants.

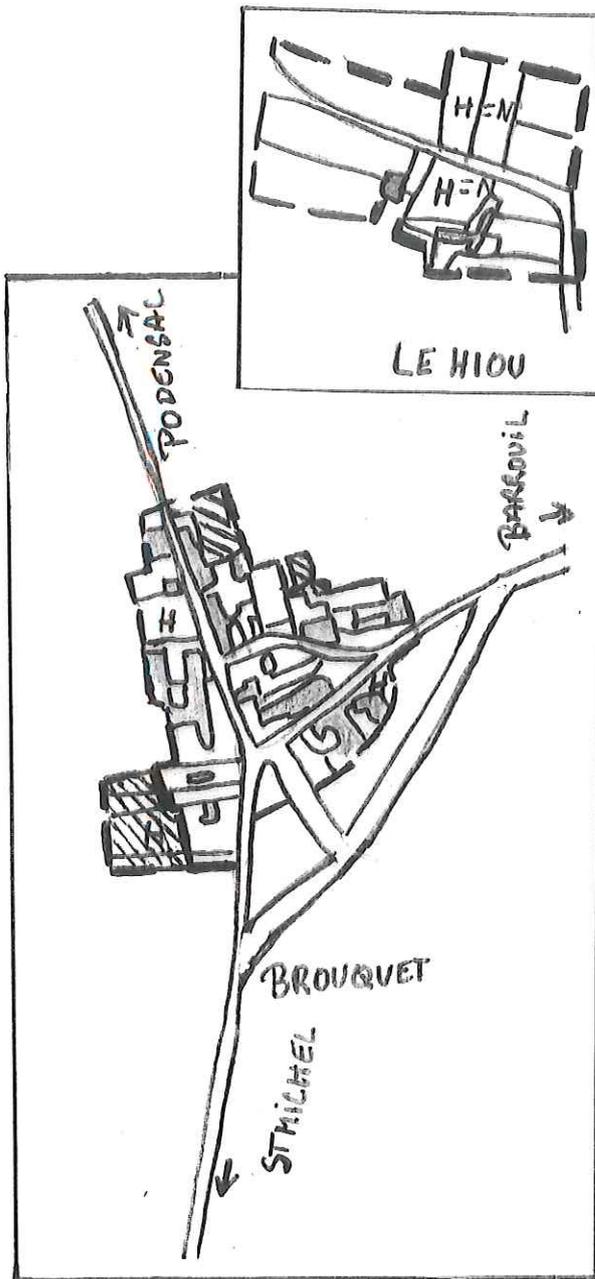
Corinne ALONSO.

Les modifications des zones constructibles pour les quartiers Le Merle, Le Basque, Navarro, Le Sable et Le Caméou

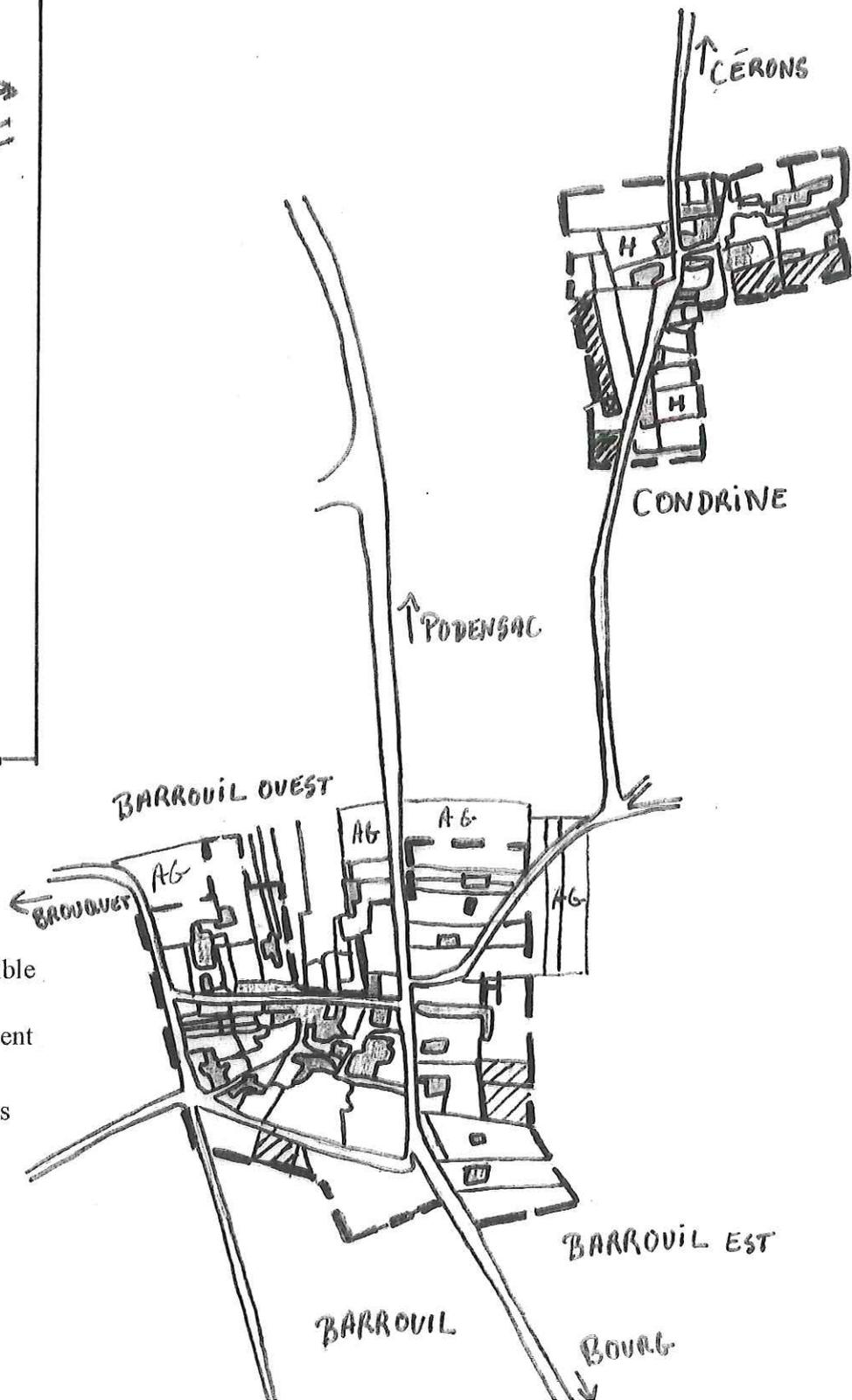
La zone constructible du Merle a été fortement modifiée. Il y a dans ce quartier des gagnants et des perdants. Commençons par les premiers : il s'agit des propriétaires des quatre parcelles jouxtant la route communale en direction du bourg (AG sur le dessin). A l'intérieur du quartier, des malchanceux ne possèdent plus de parcelles constructibles (hachurées). Pourquoi tous ces changements ? Le Sable et Navarro sont maintenant classés en zone agricole où seules seront autorisées des constructions liées à l'habitat et à l'activité des exploitants agricoles. La présence de la zone artisanale indiquée UY en est la cause. Au Caméou, il y a un jeu de chaises musicales incompréhensible entre les parcelles qui ne sont plus constructibles et celles qui le deviennent ! Au Basque, la zone constructible diminue fortement sans aucune explication précise.



Les modifications des zones constructibles pour les quartiers Barrouil, Brouquet, Condrine et Le Hiou



La zone constructible de Barrouil a été modifiée. Les parcelles hachurées ne font plus partie de cette zone. En revanche, les parcelles AG participent à l'agrandissement de la surface urbanisée du quartier. On a du mal à comprendre les choix de la municipalité. Même situation pour Brouquet et Condrine qui ont vu leurs parcelles constructibles diminuer. En revanche, Le Hiou est maintenant entièrement classé en zone naturelle à cause de la présence de l'entreprise GSM.



- AG : agrandissement de la zone constructible
- H : ancienne zone constructible
- H = N : la zone constructible est entièrement classée en zone naturelle
- : parcelles hachurées ne faisant plus partie de la zone constructible



Rebonds

Garderie multi-accueil intercommunale :

Anne, ma sœur Anne...

Peut-être, un jour, les chérubins de la garderie auront-ils l'occasion d'entendre le fameux conte de Perrault. Pour l'instant, nous faisons comme sœur Anne et guettons la construction de cette structure. Comme elle, on voit le soleil qui rougeoie et l'herbe du pré qui verdeoie.

Rappelons les faits

Été 2005, bulletin n°1 de la CdC : « Le multi-accueil doit être opérationnel dans le courant de l'année prochaine » c'est à dire courant 2006.

Décembre 2005, bulletin n°2 de la CdC : on attend « avec impatience l'ouverture du multi-accueil à Illats fin de l'année 2006, courant 2007 ».

Le projet est chiffré à 947 500 €.

Le permis de construire sur le terrain (dans une zone qui n'était pas constructible) a été déposé le 9 décembre 2005 et complété le 26 décembre 2005.



Alors pourquoi ne voit-on rien venir ?

Il semble que les 40% de participation de la CAF ne soient pas encore attribués (le lieu choisi pour l'implantation est inadapté aux besoins, le projet est trop coûteux alors que d'autres options moins onéreuses sont possibles).

Enfin, lors du conseil communautaire du 9 février 2006, M. Bapsalle a déclaré que « le dossier avance et devrait aboutir au début de l'année 2007 mais il y a un problème d'eaux pluviales. »

Alors, espérons et comme sœur Anne, nous verrons bientôt apparaître sur la route des nuages de poussière annonciateurs des engins de terrassement !

Christine Croner

Documents d'étude sur le PLU : Les Copains d'Abord !... pour les consulter

La façon dont la municipalité a organisé la consultation des documents d'étude sur le PLU (1) a confirmé une nouvelle fois ce que nous savions déjà : c'est bien ce titre de la chanson de Brassens qui guide ses choix...

Nous avons découvert à la lecture des délibérations du conseil municipal du 25 janvier 2006 – réunion à laquelle aucun membre de notre association n'a pu assister – les faits suivants :

« Questions diverses.

Monsieur Dumas rappelle au conseil que les documents d'étude sur le PLU sont encore à disposition du public jusqu'au 1^{er} février 2006. »

Or, lorsque cette délibération a été affichée, le délai était passé et nous n'avons pas pu consulter les documents. Plus grave, à aucun moment la municipalité n'a affiché à la vue de tous les citoyens une information précisant que lesdits documents étaient consultables. D'ailleurs, dans le dernier bulletin municipal, qui date de décembre 2005, le premier adjoint a abordé le PLU dans un dossier de trois pages dans lequel il se garde d'inviter la population à venir consulter le projet de PLU en mairie. Plus étrange, ni le maire, ni les conseillers municipaux ne veulent dire quand a été ouverte ladite consultation ! Se permettant même de faire remarquer que peu d'Illadais s'y sont intéressés...Et de citer une liste de personnes – qui ressemble fort à un fan club municipal - ayant daigné se déplacer. On peut supposer que l'information invisible pour le plus grand nombre, était connue de quelques initiés...

Manifestement, la procédure d'usage n'a pas été respectée. On pourra toujours se demander pourquoi ? Volonté d'accélérer l'élaboration d'un PLU qui a déjà trop duré ? Eviter « les fuites » avant la réalisation du document final qui sera soumis à l'enquête publique ? Ou bien, préserver jusqu'au dernier moment les intérêts de certains ?

(1) A ne pas confondre avec le PLU aujourd'hui consultable avant l'enquête publique.

Gilles Baillet

Consommation

Le 8 décembre 2005 le syndicat des eaux de Budos se réunit : un huis clos pour boire les bonnes paroles de la Lyonnaise...

Dans notre dernier bulletin, nous nous étions étonnés du huis clos proposé sans justification par notre maire-président du syndicat des eaux dès que le point sur le rendement de distribution du réseau d'eau potable a été abordé.

Or, nous avons trouvé la raison : « Suite à la prestation de la Lyonnaise des eaux, le comité syndical a décidé de ne pas appliquer les pénalités (de retard) pour non atteinte du rendement contractuel pour la période avril 2003-avril 2004. » (délibérations du syndicat des eaux du 8 décembre 2005). Autrement dit, les représentants de la Lyonnaise, munis d'un vidéo-projecteur, ont su faire taire les menaces de pénalités proférées lors de la séance du conseil syndical du 22 août 2005 (*Sud-Ouest* du 24 août). En effet, les maires de Budos et de Landiras avaient constaté que « la Lyonnaise des eaux ne respecte pas non plus son taux de rendement qui doit être de 80% (voir article 5 du contrat), alors qu'il n'est que de 73%. » La pénalité était estimée à 8 019 € (52 476F 56). Qu'ont réellement expliqué ces messieurs de la Lyonnaise aux membres du syndicat ? Mystère !!!

Par contre, les pénalités de retard concernant les usagers ne tardent pas à tomber. Et, n'oublions pas également qu'il a fallu se battre pendant deux ans pour que chacun puisse récupérer une partie du trop perçu par la Lyonnaise, notre commune, la SAUR et le syndicat des eaux de Budos...

Marcel Carrethey

Canalisations pour l'assainissement de Condrine

Montant des travaux : 200 000 € HT soit 239 200 € TTC

Subvention : 100 000 € HT

Agence de l'eau : 35 625 € HT

Autofinancement : 14 375 € HT

Emprunt : 50 000 € (prêt Crédit Agricole à 3, 47%).

Canalisations pour l'assainissement du Caméou

Montant des dépenses : 190 000 € HT

Ces canalisations seront raccordées au réseau de Cérons

Les nouveaux prix de la consommation d'eau et de l'assainissement

1 Le prix de l'eau courante au m³ (surtaxe) suit l'inflation:

L'inflation est estimée à 1, 9%. Le syndicat a décidé d'intégrer cette augmentation du coût de la vie dans le prix du m³ consommé :

- pour les consommations inférieures à 150 m³ : 0, 2074 € le m³ au lieu de 0, 2035 € en 2005
- pour les consommations supérieures à 150 m³ : 0, 2572 € le m³ au lieu de 0, 2524 € en 2005

Le prix de l'abonnement (partie fixe) reste inchangé : 52, 04 € par an et par abonné.

2 Le prix de l'assainissement au m³ (surtaxe) fait de même:

Le syndicat a également intégré l'augmentation du coût de la vie dans le prix de l'assainissement au m³ consommé :

- pour les consommations inférieures à 150 m³ : 2, 1648 € le m³ au lieu de 2, 12446 € en 2005
- pour les consommations supérieures à 150 m³ : 2, 2522 € le m³ au lieu de 2, 2102 € en 2005

Le prix de l'abonnement (partie fixe) reste inchangé : 61, 89 € par an et par abonné.

3 Les frais de branchement augmentent très fortement:

- la Participation aux Frais de Branchement (PFB) pour les constructions existantes lors de la mise en service de l'assainissement augmente : elle passe de 308, 56 € en 2005 à 323, 47 € cette année.
- il en est de même avec la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) pour les constructions postérieures à la mise en service de l'assainissement : elle passe de 1 452, 31 € en 2005 à 1 522, 47 € cette année.

La station d'épuration de Barrouil a déjà débordé

De nombreux témoins ont déjà constaté que cette station – pourtant construite il y a moins d'un an par une filiale de la SAUR – a débordé. Certes, le voisinage est à l'abri des mauvaises odeurs, mais il y a de fortes chances pour que la Gargale, qui coule à quelques mètres, soit polluée par infiltration. Et, comme ce ruisseau traverse les quartiers de Condrine – qui n'est pas encore branché à l'assainissement – et du Caméou, il n'est pas exclu que les populations soient touchées d'une manière ou d'une autre... Pourtant, on aurait pu penser que les concepteurs de la station auraient tiré les leçons de ce qui se passe au Merle, où une installation similaire déborde depuis quelques années... En outre, il existe dans notre Sud-Gironde au moins une entreprise qui construit des stations d'épuration beaucoup moins coûteuses, plus efficaces et respectueuses de l'environnement. Malheureusement, elle n'a pas la force de persuasion de la SAUR...

